

Turquie: rapport de 2018

En mars 2019, le Parlement européen sera appelé à se prononcer sur une proposition de résolution sur le rapport de 2018 concernant la Turquie. Le rapport de la Commission et celui de la commission des affaires étrangères du Parlement européen font état de reculs dans plusieurs domaines clés. La commission des affaires étrangères demande des améliorations ainsi que la suspension des négociations d'adhésion.

Contexte

La Turquie est un partenaire de longue date de l'Union européenne. Après la conclusion d'un accord d'association en 1964 et d'une [union douanière](#) en 1995, le Conseil européen a accordé à la Turquie le statut de [pays candidat](#) en 1999 et les négociations d'adhésion ont débuté en 2005. Depuis lors, seize [chapitres](#) ont été ouverts et un a été clos. À la suite de la crise migratoire de 2015 et 2016, l'Union européenne et la Turquie ont conclu un [accord](#) aux termes duquel l'Union finance l'installation de migrants en Turquie en échange de l'acceptation par cette dernière de migrants en situation irrégulière renvoyés de l'Union européenne. Bien que la [Turquie](#) ait réitéré à plusieurs reprises son [engagement](#) en faveur de l'adhésion, les mesures d'exécution correspondantes n'ont pas été prises et, depuis 2016 et l'échec du [coup d'État militaire](#), le gouvernement a pris des mesures en [contradiction](#) avec ses engagements antérieurs, notamment en matière de respect des droits humains. Dans ses [conclusions](#) de décembre 2016, la présidence a souligné que, dans ces circonstances, aucun nouveau chapitre ne pouvait être ouvert.

Rapport de la Commission européenne

Dans son [rapport](#) de 2018, la Commission européenne a rappelé que l'Union européenne avait fermement condamné le coup d'État militaire de 2016 et réaffirmé son soutien plein et entier aux institutions démocratiques. L'état d'urgence a cependant entraîné une détérioration de l'état de droit et des droits humains. À la suite des purges et de la réforme constitutionnelle de 2017, l'indépendance du système judiciaire, la liberté d'expression ainsi que le droit à la justice administrative et à la réparation dans l'administration publique se sont notablement dégradés. Quelques progrès ont néanmoins été enregistrés dans les domaines de la criminalité organisée et de l'économie, où la Turquie a bien avancé. En matière de politique d'immigration et d'asile, la Turquie a accueilli plus de 3,5 millions de réfugiés et coopère avec l'Union européenne dans la gestion des frontières. En ce qui concerne l'aide financière, en 2017, la Commission a davantage réorienté les fonds vers l'état de droit, les droits fondamentaux et la société civile, et recentralisé la gestion de l'aide à la société civile.

Position du Parlement européen

Dans son rapport, la commission des affaires étrangères demande la libération immédiate et sans condition de plusieurs personnalités de l'opposition, et se déclare préoccupée par les violations des droits de l'homme dans le sud-est de la Turquie ainsi que du droit des citoyens de désigner leurs maires. Elle invite également la Commission européenne et les États membres à **suspendre officiellement les négociations** mais souligne l'importance du dialogue démocratique et demande à la Commission d'utiliser les fonds de l'instrument de préadhésion (IAP) II et de l'IAP III pour soutenir la **société civile** turque. Elle recommande par ailleurs que soit préservée la possibilité de moderniser et d'améliorer l'Union douanière de 1995, si des progrès sont constatés dans les réformes démocratiques. Enfin, elle rappelle le rôle joué par la Turquie dans la **crise migratoire** et invite l'Union et ses États membres à tenir leurs promesses de réinstaller et d'aider les réfugiés syriens en Turquie.

Rapport de 2018 sur la Turquie, principaux domaines

(Commission européenne)

	Progrès	Degré de préparation
Système judiciaire	En net recul	Élémentaire
Lutte contre la corruption	Aucuns	Moyen
Criminalité organisée	Légers	Moyen
Critères économiques	Légers	Supérieur
Liberté d'expression	En net recul	Élémentaire
Administration publique	En net recul	Modéré
Politique d'immigration et d'asile	Sérieux	

Rapport d'initiative [2018/2150\(INI\)](#); commission compétente au fond: AFET; rapporteure: Kati Piri (S&D, Pays-Bas).

